

**Conseil économique et social**

Distr. provisoire

26 janvier 2007
Français
Original : anglais

Session d'organisation de 1998**Débat général****Compte rendu analytique provisoire de la 41^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 24 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Somavia (Chili)**Sommaire**

Coordination, programme et autres questions

- a) Rapports des organismes de coordination
- b) Le paludisme et les maladies diarrhéiques, en particulier le choléra
- c) Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001
- d) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique
- e) Proclamation d'une année internationale de la montagne
- f) Année internationale de la culture de la paix

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-41990 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Coordination, programme et autres questions
(E/1998/83)

- a) **Rapports des organismes de coordination**
(E/1998/21)
- b) **Le paludisme et les maladies diarrhéiques, en particulier le choléra** (E/1998/20)
- c) **Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001** (A/53/6, A/53/16 (partie I) et corr.1)
- d) **Coopération internationale dans le domaine de l'informatique** (E/1998/44 et 85)
- e) **Proclamation d'une Année internationale de la montagne** (E/1998/68 et 80)
- f) **Année internationale de la culture de la paix**
(E/1998/52)

Le Président invite le Conseil à aborder l'examen du point inscrit à l'ordre du jour, appelant l'attention sur le document A/53/6 intitulé « Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 » et sur les documents de programme associés 5, 7, 8, 13 à 18, 20, 27 et 28.

M. Civili (Sous-secrétaire général chargé de la coordination des politiques et des affaires interinstitutions), présentant le rapport annuel d'ensemble du Comité administratif de coordination (CAC) pour 1997 (E/1998/21), dit que le Département des affaires économiques et sociales (DAES) juge très important de veiller à ce que ses nouvelles structures de coordination viennent renforcer et améliorer son soutien technique au Conseil. Il souligne que le rapport ne donne qu'une image partielle des travaux du Comité et de sa contribution croissante aux fonctions de coordination des politiques et des programmes de l'appareil intergouvernemental à l'échelle du système.

On se rend de plus en plus compte, au sein du système, qu'aucune organisation n'a les moyens de relever à elle seule les défis de la mondialisation et de la révolution technologique. C'est pourquoi le CAC apparaît de plus en plus comme le cadre dans lequel rechercher des réponses communes à une gamme croissante de problèmes communs. Cette nouvelle dynamique a conduit à introduire plusieurs réformes dans sa structure fonctionnelle – réunions

bimensuelles des chefs de secrétariat par téléconférence, mise en place d'un système interactif d'information axé sur les besoins des chefs de secrétariat et renforcement du soutien du Secrétariat par le détachement de personnel pour des tâches données. Le Comité commence aussi à étudier l'impact des initiatives de réforme des politiques et des programmes des institutions sur l'efficacité du système dans son ensemble et à reprendre sa recherche de thèmes de nature à renforcer le fonctionnement du système et son potentiel de contribution.

M. Asadi (Président du Comité du programme et de la coordination (CPC)), présentant le rapport du Comité (A/53/16 (Partie I) et Corr.1), dit qu'à la section B du Chapitre II le Comité recommande que le Conseil et les grandes commissions compétentes de l'Assemblée générale examinent avec une attention particulière les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 qui n'ont pas été portées à l'attention des organes sectoriels régionaux en ce qui concerne les programmes 1, 3, 13, 18, 20, 24, 26 et 28. En ce qui concerne le programme 14, « Développement économique et social en Afrique », le Comité a décidé de prier le Secrétaire général d'actualiser le programme 6 : « Afrique : nouvel ordre du jour pour le développement » et il étudiera les révisions proposées dans la seconde partie de sa trente-huitième session.

Le Comité a noté que les révisions proposées pour le programme 13 « Contrôle international des drogues », ne tiennent pas encore compte des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et que le Secrétariat entreprendra un examen de l'incidence des résultats de la session extraordinaire sur le programme 13 ainsi que sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité a estimé qu'étant donné la priorité accordée au programme et l'importance de la session extraordinaire, les modifications tenant compte des résultats de la session extraordinaire devraient lui être présentées au cours de la deuxième partie de sa trente-huitième session.

En ce qui concerne le programme 28, « Affaires économiques et sociales », le Comité a recommandé que le Conseil et l'Assemblée générale examinent les dispositions envisageables pour établir, dans le plan à moyen terme, un programme et/ou un

sous-programme sur le relèvement et la reconstruction après les conflits et sur le passage du stade des secours à celui de développement. Le Comité a recommandé aussi de supprimer les programmes 5, 7 et 8 étant donné qu'ils ont été intégrés dans le nouveau programme 28.

En ce qui concerne le nouveau descriptif pour le chapitre 7A du budget-programme pour 1998-1999, le Comité a recommandé, notamment, que le Conseil et l'Assemblée générale examinent les paragraphes 7A-22, 7A-23 et 7A-24 sur le Comité de la planification du développement, le Comité des ressources naturelles et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à la lumière du processus de réforme en cours en application de la résolution 52/12 de l'Assemblée générale.

Le Comité a fait un certain nombre de recommandations sur l'évaluation approfondie du programme des Nations Unies sur le contrôle international des drogues et souligné que l'harmonisation du Centre de prévention de la criminalité internationale avec ce programme devrait ouvrir la voie à une meilleure coordination entre ces deux entités tout en sauvegardant les aspects multidisciplinaires de la politique de lutte contre les drogues et la réalisation pleine et entière de son programme conformément au plan à moyen terme.

En ce qui concerne la section E 1) sur une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'inscription au calendrier d'évaluations approfondies, pour être présentés au Comité à sa quarante et unième session, des programmes « coordination des politiques » et « développement durable et population ».

Le Comité estime que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devrait appliquer pleinement les recommandations faites par lui lors de sa trente-cinquième session concernant l'évaluation du programme sur l'environnement. Il a recommandé aussi à l'Assemblée générale de transmettre au Conseil d'administration du PNUE, pour examen, le rapport sur l'examen triennal.

Dans le chapitre III relatif aux questions de coordination, le Comité a demandé qu'à l'avenir les rapports du CAC soient plus analytiques et mettent en lumière les problèmes rencontrés. Il a réaffirmé que le CAC devrait axer ses travaux sur les objectifs stratégiques établis dans la Charte, par l'Assemblée

générale et par le Conseil ainsi que dans le plan à moyen terme des organisations du système. Il a par ailleurs recommandé que l'on détermine de quelle manière les résultats des travaux du Conseil et de ses commissions techniques pourraient être analysés et portés à son attention dans le cadre du rapport annuel d'ensemble du CAC, s'agissant des questions dont s'occupe le Comité. Il a également souligné qu'il était nécessaire que le CAC organise des réunions d'information fréquentes à l'intention des organes intergouvernementaux intéressés en vue de développer l'interaction entre le CAC et les États membres.

Le Comité a fait siennes les recommandations formulées dans le rapport d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/CN.6/1998/3, par.52) et recommandé au Conseil de les améliorer. Rappelant les conclusions concertées 1997/2 du Conseil, le Comité a recommandé que toutes les entités désignent des interlocuteurs chargés de faciliter la mise en œuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système et l'intégration, dans leurs travaux, d'une démarche d'équité entre les sexes, et d'en assurer le suivi. Il est convenu d'examiner en l'an 2000 le nouveau projet de plan à moyen terme 2002-2005 pour la promotion de la femme dans l'ensemble du système des Nations Unies que le Secrétaire général doit établir en sa qualité de Président du CAC.

Le Comité a estimé que, si les résultats de l'initiative spéciale des Nations Unies à l'échelle du système pour l'application du nouvel agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 sont intéressants et constituent un certain progrès, ils n'en sont pas moins insuffisants eu égard au nombre de pays et de domaines d'activité couverts. C'est pourquoi il a fait un certain nombre de recommandations sur ce sujet.

En conclusion, M. Asadi exprime l'espoir de voir privilégier davantage les conclusions et recommandations du Comité afin d'en assurer le suivi actif et approprié et il appelle l'attention sur l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Comité tel qu'il figure dans le chapitre VI du rapport.

M. Henderson (Organisation mondiale de la santé (OMS)), présentant le rapport sur l'action préventive et l'intensification de la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, en particulier le choléra (E/1998/20), appelle l'attention sur les conclusions présentées dans le paragraphe 91 et dit que le nouveau Directeur général de l'OMS fait de l'initiative de lutte

contre le paludisme (« faire reculer le paludisme ») une priorité fondamentale. Cette initiative prévoit d'apporter une aide aux systèmes nationaux de santé et son application se fera selon une nouvelle approche de la lutte contre la maladie à l'échelle du secteur de la santé. De plus, cela servira de modèle à l'OMS dans l'élaboration d'initiatives conçues pour d'autres problèmes de santé et de développement. A l'intérieur de l'OMS, l'initiative est gérée comme un programme de nature transversale et comme projet multisectoriel. A l'extérieur, sa mise en œuvre se fait avec d'autres partenaires, dont la famille des Nations Unies, des organismes bilatéraux de développement, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

L'Afrique sera au cœur de la stratégie globale, qui s'appuie sur l'initiative multilatérale de lutte contre le paludisme en Afrique (MIM), lancée en association avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, des organisations bilatérales de développement et des organisations non gouvernementales. Un volume considérable de travail a déjà été fait dans la région, comme la fourniture d'un soutien technique et la réalisation d'investissements spéciaux par l'OMS en vue d'accélérer la lutte pour la maîtrise du paludisme dans 24 pays africains.

Si les maladies diarrhéiques, y compris le choléra, ne sont le but unique d'aucune initiative en particulier, un programme de nature transversale et une approche multisectorielle analogues faisant de la lutte contre ces maladies une composante du développement des services de santé leur seraient appliqués également.

M. Blinder (Division des services de technologie de l'information), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1998/44) dit que le rapport résume les actions engagées par le Secrétariat des Nations Unies et le PNUD en tant que participants au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique au cours de l'année écoulée.

Le principal moyen de diffusion des produits d'information de l'Organisation des Nations Unies continue d'être le réseau Internet. Le Secrétariat continue, avec le PNUD, à assurer des services spécialisés dans l'assistance aux usagers à l'intention des missions permanentes et des missions d'observation à l'appui des services de base de données assurés par les Nations Unies. Le raccordement électronique des 185 missions permanentes et missions d'observation présentes à

New York était chose faite en juillet 1997, avec six mois d'avance, et le transfert des services de soutien du PNUD au Secrétariat des Nations Unies est en cours actuellement. L'Union internationale des télécommunications assure des services analogues à l'intention des missions permanentes et des missions d'observation présentes à Genève.

Au niveau des pays, les Nations Unies et le PNUD poursuivent cinq objectifs dans le domaine de la télématique : aider à formuler un projet commun aux dirigeants et aux décideurs et à l'élaboration des politiques voulues; promouvoir la connectivité et l'accès aux réseaux; créer des capacités et des compétences dans les administrations publiques, les organisations non gouvernementales, la société civile en général et parmi les particuliers; accroître la quantité d'information présentée dans la langue du pays afin de laisser s'exprimer la diversité culturelle et mettre à profit le savoir du pays et de sa population dans le domaine du développement humain durable; appuyer la réalisation de projets pilotes dans différents secteurs, notamment en ce qui concerne la création de centres locaux d'électronique.

La page d'accueil de l'ONU a été conçue de façon à ce qu'on puisse y faire figurer presque tous les centres d'intérêt concernant les Nations Unies, avec des liens renvoyant aux sites Web des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies. D'autres liens permettant d'accéder directement aux documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et aux discours du Secrétaire général ont été établis et l'information offerte sur le site Web multilingue a été considérablement diversifiée et enrichie. Les efforts visant à saisir pleinement les possibilités que donne Internet se poursuivent sur un large registre, y compris le renforcement des activités de diffusion des types traditionnels de communication.

Depuis la mise en place du système à disques optiques (ODS), en 1993, le nombre des utilisateurs – d'abord dans les missions permanentes et les missions d'observation situées au Siège, puis dans les capitales – a connu une croissance exponentielle. L'Office des Nations Unies à Genève a été rattaché en 1997 au réseau du système à disques optiques, dans lequel il introduit tous les jours des documents depuis le mois d'avril de cette même année. Un projet analogue est en cours d'exécution pour intégrer les bureaux extérieurs. On peut aussi accéder au réseau ODS par Internet.

Afin que les États membres puissent utiliser les services Internet pour diffuser leur propre information, le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de l'ONU de continuer à proposer des stages de formation sur l'utilisation d'Internet à l'intention du personnel des missions permanentes et des missions d'observation. Des stages sur la programmation, la conception et la gestion de la page Web ainsi que sur la recherche d'information par Internet sont également mis à leur disposition.

Le Groupe de travail étudie différentes mesures visant à sensibiliser les États membres, les missions permanentes et les missions d'observation à la gravité du problème posé par le bogue de l'an 2000. Sur le plan interne, un cabinet de conseil est sur le point d'être engagé pour analyser la situation du Secrétariat à cet égard, réaliser une étude d'impact et formuler des recommandations concrètes. On prévient tous les services du Secrétariat qui élaborent des applications qu'il faut réexaminer les logiciels qui comportent des fonctions qui dépendent ou tiennent compte des dates afin de prévenir les difficultés possibles, soit en reprogrammant ces logiciels, soit en les remplaçant. Les éléments d'infrastructure – matériel informatique et systèmes d'exploitation – sont en train d'être remplacés par de nouveaux éléments certifiés comme étant à l'abri des problèmes dus au changement de siècle. Toutes les principales applications administratives ont été remplacées – ou le seront bientôt – par la Système intégré de gestion (SIG), qui est parfaitement aux normes 2000.

Le Secrétariat compte continuer, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, à développer les services d'information électronique offerts aux États membres. Maintenant que l'accès des missions commence à se généraliser, l'élaboration de services à l'intention des États membres en 1998 et 1999 devrait s'axer davantage sur le développement de la base d'information afin que celle-ci renferme une quantité de données sensiblement plus importante.

M. Kamal (Pakistan), prenant la parole en qualité de Président du Groupe de travail sur l'informatique, dit que le Groupe a été créé pour permettre aux États membres et au système des Nations Unies de bénéficier des chances offertes par la révolution qui s'est produite dans le domaine de la technologie de l'information. On a commencé par définir les objectifs de la connectivité, de la formation et de la liberté d'accès au nombre croissant de bases de données de l'ONU, après quoi sont venus le lancement et l'amélioration des pages Web de l'ONU et des missions permanentes, la possibilité d'accéder aux documents au moyen du Système à disques

optiques et la diffusion électronique d'éléments d'information aux missions permanentes. Le succès des efforts déployés pour atteindre ces objectifs a dépassé tous les espoirs.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail a porté son attention sur un certain nombre de nouveaux domaines. Par exemple, toutes les missions permanentes ont accès à des services d'information en ligne et le contenu de la page Web de l'ONU s'est sensiblement amélioré. Plus de 64 missions permanentes ont leur propre site Web et les listes de messageries électroniques ont permis aux groupes régionaux de correspondre rapidement et économiquement. Actuellement, huit ordinateurs installés dans le bâtiment de l'Assemblée générale offrent un accès Internet aux délégués; huit autres le seront dans un proche avenir. Un projet pilote qui a réussi permet de transférer le courrier électronique du PNUD aux missions permanentes sur un serveur situé à l'intérieur de l'ONU elle-même. L'utilisation du système de vidéoconférence s'est, elle aussi, remarquablement développée.

Le problème du bogue du millénaire a fait l'objet d'une grande attention au cours des derniers mois et le Conseil devrait définir, au cours de la session actuelle, les principes directeurs à suivre concernant les mesures à prendre à cet égard. Lors de la dernière session, le Conseil a chargé le Groupe de travail d'élaborer une stratégie de gestion de l'information. Les travaux sont bien avancés et un rapport complet devrait être prêt pour la session de fond de 1999. Trois colloques d'informatique ont eu lieu au cours de l'année écoulée et il en est prévu d'autres. Enfin, on distribue des ordinateurs et des imprimantes en surnombre à plus de 130 États membres en développement. Pour finir, il est important d'indiquer que toutes ces activités ont été réalisées dans la stricte limite des ressources disponibles.

M. Ruffing (Directeur de la Division du développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général sur la proclamation d'une année internationale de la montagne (E/1998/68), dit que la Commission du développement durable a étudié la question du développement durable des montagnes dans le cadre du chapitre 13 d'Agenda 21 et que le Comité interinstitutions du CAC sur le développement durable a demandé aux organismes compétents du système des Nations Unies d'y apporter leur concours. Au vu du concours obtenu et des réponses reçues des gouvernements, il a été proposé de proclamer une année internationale de la montagne en 2002, ce qui laisserait assez de temps pour organiser des activités spéciales et s'assurer ainsi

des résultats concrets. Le rapport fait également état de moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement durable des pays de montagnes par une prise de conscience, la coordination et l'échange d'information et de données d'expérience.

Mme Sibal (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)), présentant le rapport sur l'Année internationale de la culture de la paix, 2000 (E/1998/52), dit qu'en application de la résolution 52/13 de l'Assemblée générale, un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix issu de consultations organisées à l'échelle du système par l'UNESCO sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Il a été proposé aussi de créer un groupe de travail plénier à composition non limitée pour examiner ces projets de textes dans le but d'en adopter les versions finales pour la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale à l'aube même du Millénaire.

M. Wedenig (Observateur de l'Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des États associés - Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie - ainsi que de l'Islande et de la Norvège, dit que ses observations concernent le rapport annuel d'ensemble du CAC (E/1998/21). L'Union européenne partage le point de vue que le Secrétaire général expose dans le rapport, à savoir que le CAC vient seulement d'exploiter son potentiel et qu'il faudrait, si l'on devait élargir son rôle, que celui-ci montre plus de transparence dans ses délibérations et qu'il interagisse mieux avec le Conseil. Des exposés comme ceux qui ont été faits lors de la session d'organisation et de la session extraordinaire sont très utiles et il faudrait en faire régulièrement.

Passant à des questions de coordination proprement dites, M. Wedenig dit qu'on aimerait en savoir davantage concernant la mise en place des comités exécutifs et la manière dont leur action a trait aux travaux du CAC. Il serait intéressant aussi de savoir s'il a été débattu des problèmes et questions de coordination régionale dans cette enceinte. En ce qui concerne les équipes spéciales interinstitutions, il faut mettre l'accent sur l'élaboration et l'application d'indicateurs communs. Il y a tout lieu d'accueillir avec satisfaction l'attention particulière portée au suivi, à l'échelle du système, de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne assurant l'intégration

des droits de l'homme dans toutes les activités des Nations Unies.

L'Union européenne se félicite que la question des relations entre la société civile, y compris le secteur privé, et le système des Nations Unies ait été examinée par le CAC. Elle prend note avec intérêt de l'idée de créer un service interinstitutions de liaison entre entreprises comme mécanisme de centralisation en ce qui concerne la coopération avec le monde des entreprises et elle attend avec intérêt de voir s'engager de nouvelles discussions sur la question. L'Union a suivi avec intérêt les travaux entrepris en vue d'améliorer la capacité d'action de l'Organisation en matière d'instauration de la paix et elle reconnaît avec le CAC que l'action politique pour résoudre les conflits et consolider la paix doit s'appuyer sur un effort intégré et coordonné de l'ensemble du système, y compris sur une concordance de vues quant aux rôles respectifs des divers acteurs du système, tant au Siège que sur le terrain. Elle souscrit pleinement aussi à la volonté d'améliorer la sécurité du personnel.

Enfin, en ce qui concerne le programme de travail pour 1998, l'Union européenne se félicite de l'accent qui est mis sur la définition d'un cadre commun d'action pour combattre la pauvreté ainsi que sur la place qui est faite dans ce but à la démarginalisation et à la participation.

M. Atiyanto (Observateur de l'Indonésie) dit que sa délégation est tout à fait d'accord avec le Président du CPC concernant l'amélioration du climat et du dialogue dont il est fait état dans le rapport (A/53/16, Partie I) et souscrit aux recommandations et conclusions présentées à partir de son paragraphe 362. En ce qui concerne les projets de révision du plan à moyen terme pour 1998-2001, elle accueille avec satisfaction les conclusions du CPC touchant le fait que les priorités de l'action devraient continuer à être établies dans le Plan et que le budget devrait être analysé conformément à la résolution 52/213 de l'Assemblée générale. Elle reconnaît que c'est seulement à l'Assemblée générale qu'il appartient de prendre la décision finale concernant les changements de priorité. Elle est sensible à l'attachement du Département des affaires économiques et sociales au renforcement de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies et souscrit aux conclusions et recommandations présentées dans le rapport annuel d'ensemble du CAC (E/1998/21)

M. Suryo-Di-Puro (Observateur de l'Indonésie) accueille avec satisfaction le rapport présenté par le Secrétaire général au titre de l'alinéa d) du point 7 de

l'ordre du jour (E/1998/44). La demande relative à la définition d'une stratégie globale de gestion de l'information à l'intention du système des Nations Unies, telle qu'elle figure dans le paragraphe 7 de la résolution 1997/1 du Conseil, est l'expression d'un désir de voir harmoniser et améliorer le système de gestion de l'information dans l'intérêt de tous les États. Si le Secrétariat est à féliciter pour les efforts qu'il fait en vue de développer et d'entretenir le site Web des Nations Unies, tous les documents et toute l'information devraient être enregistrés à temps compte tenu du fait que le site Web n'est pas utilisé uniquement par les délégations, mais qu'il l'est aussi par le monde entier. Il faudrait indiquer l'identité de l'auteur de chaque enregistrement étant donné qu'on ne voit pas toujours très bien s'il s'agit d'un document officiel du Secrétariat, d'une déclaration du

Secrétaire général ou de l'opinion d'un membre du Secrétariat. M. Suryo-Di-Puro attend avec intérêt le développement des services d'information électronique assurés aux États membres.

M. Khare (Inde) souscrit pleinement aux déclarations de la délégation indonésienne. En ce qui concerne l'alinéa b) du point 7, il partage la plupart des préoccupations exprimées dans le rapport sur la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques (E/1998/20). Le paludisme est probablement la maladie parasitaire tropicale la plus importante, mais il y a d'autres maladies transmissibles qui affectent gravement la santé et le développement dans les pays en développement. Dans le cas de l'Inde, cela comprend la tuberculose, la lèpre et le VIH/sida. L'OMS devrait porter son attention sur toutes ces maladies. M. Khare reconnaît que les efforts qui sont faits pour combattre le paludisme et les maladies diarrhéiques et ceux qui sont faits pour combattre la pauvreté vont dans le même sens, comme il est dit dans le paragraphe 88 du rapport, mais il pense qu'il en va de même dans le cas des autres maladies transmissibles.

M. Enrico (Argentine) dit que sa délégation a coparrainé la résolution 1997/45 du Conseil sur la proclamation d'une année internationale de la montagne. L'adoption du projet de résolution dont doit être saisie la session actuelle contribuera à alerter la communauté internationale sur la fragilité des écosystèmes de montagnes et la nécessité de promouvoir une approche multidisciplinaire de leur développement durable. Suite à la résolution 52/16 de l'Assemblée générale proclamant l'année 2000 l'Année internationale d'action de grâce, le Gouvernement argentin a décidé de créer une commission interministérielle, dans laquelle la

société civile et le monde universitaire seront représentés, pour faire connaître les objectifs de l'Année, en particulier au sein des institutions académiques, religieuses et sociales. Enfin, M. Enrico souscrit aux conclusions présentées dans le rapport du CPC (A/53/16 (Partie I)). Il se félicite en particulier de l'inscription, dans le mandat du Comité, du point de l'ordre du jour concernant ses méthodes de travail.

Mme Eshmambetova (Observatrice du Kirghizistan) dit que l'idée proclamer une année internationale de la montagne date de la conférence internationale sur la recherche dans le domaine de la montagne qui s'est tenue au Kirghizistan en 1996 et que le Président du Kirghizistan s'est dit favorable à l'idée dans une lettre au Secrétaire général (E/1997/3, annexe II). Le résolution 1997 du Conseil sur la question a reconnu qu'il est important de protéger l'écosystème des montagnes et de promouvoir le développement durable des régions montagneuses. La proclamation d'une année internationale de la montagne pourrait donner de l'impulsion à l'action dans ces domaines pour la réalisation des objectifs exposés dans le chapitre 13 d'Agenda 21. Le rapport du Secrétaire général sur la question (E/1998/68) montre qu'un large soutien s'est manifesté en faveur de cette idée. La huitième session de la Commission du développement durable pourrait servir de réunion préparatoire à l'année internationale de la montagne. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), maître d'œuvre pour le chapitre 13 d'Agenda 21, devrait être désignée comme centre de coordination pour l'année. Les activités à prévoir pour l'année n'auront pas d'incidences sur le budget du programme du fait qu'elles seront financées au moyen des ressources existantes et par des contributions volontaires. Plus de 100 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution dont sera saisie la session actuelle et Mme Eshmambetova espère que d'autres délégations se joindront à la liste.

M. Winnick (États-Unis d'Amérique) soutient fortement ce que fait le CAC pour renforcer l'efficacité du système des Nations Unies par une meilleure coordination. L'interaction du Conseil avec le Comité en mai 1998 a montré tout l'intérêt que présente un contact accru entre le Comité et l'appareil intergouvernemental. En ce qui concerne le rapport du CPC, qui vient seulement d'être disponible, M. Winnick demande que l'on donne davantage de temps aux délégations pour étudier la documentation.

L'ONU s'est beaucoup dépensée pour répondre au défi de la croissance de la technologie de

l'information, qui est une question de réforme profonde. Qu'elle y réussisse et l'Organisation y gagnera de substantielles économies, un soutien public accru et une plus grande efficacité. L'information électronique générée par l'Organisation aura des incidences sur la manière dont elle est perçue dans l'ensemble du monde. M. Winnick appuie les efforts que fait le Groupe spécial de travail à composition non limitée sur l'informatique en vue de mettre en place une stratégie globale de gestion de l'information pour le système des Nations Unies, y compris sa proposition de créer un groupe d'étude à cette fin, du fait qu'une telle stratégie donnerait plus d'efficacité aux programmes de maintien de la paix, de secours humanitaires et de développement sur le terrain. Il se dit satisfait des principes directeurs établis par le Groupe de travail en ce qui concerne le problème de conversion de date des ordinateurs posé par le bogue de l'an 2000 (E/1998/85, annexe), et il espère que le Conseil les adoptera lors de sa session actuelle. Son Gouvernement vient de fournir 12 millions de dollars au fonds spécial établi par la Banque mondiale pour aider les pays en développement à régler ce problème.

Mme Sibal (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'UNESCO a l'intention de suivre les principes directeurs en ce qui concerne le problème du bogue de l'an 2000, dont il ne fait pas de doute que cela générera des dispositifs d'intervention et des opérations d'appoint aux niveaux national et international. L'UNESCO prend une part active à la réalisation d'opérations communes dans le domaine de l'informatique, comme c'est le cas pour le comité de coordination des systèmes d'information, et elle cherche à élaborer des politiques communes avec d'autres institutions des Nations Unies.

Les délégations permanentes auprès de l'UNESCO sont connectées par réseau à ses données de base et à son système intranet et elles pourraient avoir leur propre site Web sur intranet; les bureaux extérieurs et les bureaux régionaux, ainsi que certaines commissions nationales, ont été raccordés à son réseau mondial; des équipements de vidéoconférence ont été mis en place; le site Web qu'elle a sur Internet est devenu un moyen dynamique d'interaction avec des partenaires du monde entier; tous les documents de ses conseils d'administration sont enregistrés sur Internet, soit avant soit en même temps que leur diffusion sous forme imprimée; et on distribue, sous forme de CD-Rom, une douzaine de ses bases de données aux bibliothèques et autres institutions des

États membres. L'UNESCO suit avec intérêt les activités du Groupe spécial de travail à composition non limitée sur l'informatique, mais elle estime que la définition d'une stratégie globale de gestion de l'information pour le système des Nations Unies n'est pas un objectif très réaliste pour le court terme.

M. Vaher (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit que l'UNICEF soutient la réalisation de programmes de lutte contre le paludisme dans 32 pays, dont 27 sont situés en Afrique, et que son Conseil d'administration a approuvé l'attribution d'une aide accrue pour la prévention et la maîtrise du paludisme. L'objectif visant à mettre en place, pour 1997, des programmes de lutte contre le paludisme dans 90 pour cent au moins des pays touchés, recensés lors de la Conférence internationale de 1992 sur le paludisme, a été largement atteint. Parmi les autres faits nouveaux dont il y a lieu de se féliciter, il convient de signaler l'initiative de halte au paludisme, qui promet de revitaliser la coopération entre institutions dans ce domaine, et l'augmentation du soutien financier fourni aux programmes de lutte contre le paludisme émanant d'un certain nombre de sources gouvernementales et non gouvernementales.

La lutte contre le paludisme a souffert de l'échec de précédents programmes et de la résistance croissante aux médicaments antipaludiques d'utilisation courante. Cependant, la mortalité infantile a baissé de 25 pour cent dans les régions où des moustiquaires traitées aux insecticides ont été utilisées. Des efforts de mobilisation sociale et d'éducation sanitaire sont nécessaires pour créer une demande à long terme de ce type de rideaux et pour les rendre accessibles et d'un coût abordable. Actuellement, l'action de l'UNICEF vise à sensibiliser les gouvernements et à coopérer avec eux à l'élaboration de politiques des médicaments rationnelles et à les convaincre d'autoriser l'importation en franchise de matériel pour moustiquaires et d'insecticides; à améliorer la disponibilité de médicaments antipaludiques et le comportement des patients; à assurer la distribution de moustiquaires et la réalisation de programmes de retraitement; à renforcer la capacité des gouvernements à mettre en place des programmes de lutte contre le paludisme avec la participation des populations; à intégrer la lutte contre le paludisme dans d'autres programmes de soins de santé primaires; à assurer le suivi et l'évaluation de ces activités. Ces mesures, mises en place avec la collaboration de l'OMS et d'autres partenaires, sont réalisables et d'un coût abordable et sont une composante essentielle de la volonté d'honorer les

dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

M. Schmidt (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) souscrit à la conclusion du rapport du Secrétaire général (E/1998/68) disant souhaitable la proclamation d'une année internationale de la montagne. Les priorités du PNUD dans les régions de montagnes se rapportent à ses quatre domaines d'intervention prioritaire que sont la pauvreté, l'environnement, l'égalité des sexes et la gouvernance. La pauvreté, pour de nombreux peuples des montagnes, est très grande pour cause, notamment, d'isolement, de vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et de manque d'accès aux services de base. Le PNUD a entrepris un examen stratégique de la manière dont une pratique non durable de l'agriculture et la déforestation des montagnes ont contribué à la dégradation de l'environnement et à l'aggravation de la pauvreté, examen dont les résultats constitueront un apport important pour la réunion ministérielle qui doit avoir lieu durant la prochaine session de la Commission du développement durable. En outre, le PNUD participe à l'Initiative sur les hauts plateaux africains, programme écorégional de recherche pour une gestion durable des ressources destinée à améliorer la sécurité alimentaire dans les hauts plateaux de l'est et du centre de l'Afrique. Il contribue aussi à un programme de gestion commune des ressources en eau dans les hauts plateaux d'Amérique centrale et des Andes.

L'exploitation des ressources minières, forestières et autres ressources naturelles dans les zones montagneuses devrait améliorer les pratiques environnementales et permettre d'en répartir plus équitablement les gains. Les programmes de gestion des ressources naturelles du PNUD mettent l'accent sur l'énergie, la sécurité alimentaire, la gestion durable des forêts et celle des ressources en eau, toutes choses d'une importance capitale pour le développement durable des zones de montagnes. En sa qualité de maître d'œuvre pour le renforcement des capacités dans le cadre d'Agenda 21, le PNUD collabore avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les populations locales à la recherche de moyens novateurs permettant aux populations de zones de montagnes de prendre en main leur avenir, ce qui peut se faire, par exemple, par la création de possibilités d'emploi à petite échelle qui ne soient pas si fortement tributaires de l'extraction des ressources.

Dans les montagnes, les femmes se voient souvent privées d'accès aux services de base et laissées à

prendre soin de leur ménage pendant que les hommes s'en vont ailleurs chercher du travail. Par ailleurs, le peu de part qu'elles ont à la prise des grandes décisions les rend moins à même d'améliorer leurs conditions de vie. Toutes les activités de programme du PNUD prennent en considération la question de l'égalité des sexes.

M. Yu Qingtai (Chine) dit que le Conseil devrait continuer à soutenir l'action du Groupe spécial de travail à composition non limitée sur l'informatique pour la qualité de ce qu'il apporte au Conseil et à l'ensemble de l'Organisation. Sa délégation a coparrainé le projet de résolution sur la proclamation d'une année internationale de la montagne, convaincue que les régions de montagnes sont une importante ressource dont le développement durable mérite qu'on en assure pleinement la protection et la promotion.

M. Gustava (Mozambique) dit que l'UNICEF a, avec d'autres institutions ainsi que des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, joué un grand rôle dans la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, qui ont un impact particulièrement dévastateur sur le développement économique et social de l'Afrique. Le Groupe des États africains prépare un projet de résolution sur la question et il espère qu'il sera adopté par consensus lors de la présente session.

M. Young-seok Kim (République de Corée) dit que le paludisme, les maladies diarrhéiques et autres maladies évitables représentent plus de 80 pour cent des décès des moins de cinq ans dans le monde. Les industriels hésitent à s'engager dans la fabrication des vaccins nécessaires par crainte de procès et à cause de leur faible prix de vente. Peu d'États ont ce qu'il faut en équipements et en capitaux de recherche pour acquérir tout seuls les vaccins nécessaires. Le Sommet mondial de 1980 pour les enfants s'est efforcé de s'attaquer au problème, lançant à cette fin une campagne mondiale connue sous l'appellation d'Initiative pour les vaccins de l'enfance. A l'appui de cette campagne, le PNUD a créé l'Institut international de recherche sur les vaccins, organisme sans but lucratif dont l'inauguration a eu lieu à Séoul en octobre 1997. Cet institut représente un modèle de coopération internationale dans le domaine des vaccins.

La biotechnologie nécessaire à la production de vaccins n'est rien moins que bon marché. Ni les pays en développement ni les organisations internationales ne peuvent financer tout seuls ce type de travail. L'Institut s'emploie avec l'OMS à faciliter la coopération régionale et internationale à la mise au

point de vaccins et à en améliorer la sûreté. Il a bénéficié d'un large soutien international et compte sur le soutien additionnel d'autres pays ainsi que d'organisations internationales pour, en association avec le secteur privé, aider à sauver les enfants du fléau des maladies infectieuses.

M. Martinez Aguilar (Mexique) dit que sa délégation est très satisfaite du travail accompli pour développer le système d'information de l'ONU et pour encourager le Groupe de travail compétent à rechercher la manière d'harmoniser les systèmes d'information dans un sens acceptable pour toutes les délégations. Les principes directeurs relatifs aux problèmes d'information en l'an 2000 sont très utiles et devraient être approuvés par le Conseil. Par ailleurs, l'avant-projet de résolution sur l'harmonisation et l'amélioration de l'information au sein de l'ONU atteste l'importance de la mise en place de mesures sur le terrain.

Étant donné que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont aussi importants l'un que l'autre, il n'y a pas lieu de les fusionner, pas plus structurellement que financièrement. Il y aurait au contraire à sauvegarder et renforcer leur autonomie.

M. Özürgerin (Turquie) dit que sa délégation approuve pleinement la proposition concernant la proclamation d'une année internationale de la montagne. Les autorités compétentes de son pays seront prêtes à organiser des conférences, des séminaires et des activités de terrain dans ses régions de montagnes si la proposition est adoptée.

Sa mission est très reconnaissante au Groupe spécial de travail à composition non limitée sur l'informatique de l'avoir aidée à améliorer son efficacité et à accéder plus aisément à l'information de l'ONU. Les colloques organisés avec les grands noms de l'industrie électronique se sont également révélés très utiles. La délégation turque sera heureuse de recevoir les principes directeurs du Groupe concernant le problème de conversion de date des ordinateurs en l'an 2000 et elle pense que le Conseil devrait reconduire le Groupe de travail pour une autre année.

M. Castellon Duarte (Nicaragua) dit que, sorti de l'ère noire qu'ont été pour lui une dictature de droite, un régime totalitaire et deux guerres civiles terribles, le peuple nicaraguayen travaille actuellement à l'établissement d'une paix durable fondée sur le

régime de droit, condition préalable au développement et à l'avènement d'une culture de paix.

Le peuple nicaraguayen a, dans le passé, fait preuve d'une attitude presque fataliste à l'égard de la guerre et du despotisme, estimant que la seule paix possible est celle imposée par la force des armes au service d'un dictateur bienveillant. La règle d'action de la classe dominante a été de rechercher la paix tout en se préparant pour la guerre, ce dont les moins privilégiés ont payé le prix. Les idéalistes et les pragmatistes ont, dans la suite des guerres, oublié les uns et les autres qu'on ne peut imposer une culture de paix de l'extérieur, qu'elle est le résultat d'un équilibre interne des forces sociales. Par ailleurs, de précédents gouvernements despotiques n'ont vu le développement économique et social que sous l'angle d'une politique de pouvoir. Leurs promesses de développement ont vite montré leur vacuité.

Afin de surmonter les maux du passé, le Gouvernement de réconciliation nationale du Nicaragua s'emploie à établir une culture de paix par la promotion et l'équilibre des facteurs de production. Tous les citoyens de toutes les catégories sociales prennent part à cet effort dans le plein respect des droits de l'individu, de la liberté et de la justice sociale. En ce qui concerne le développement durable, l'État voit son rôle comme créateur des structures nécessaires pour sauvegarder les droits politiques et économiques du peuple, source unique du pouvoir politique.

Tout en étant conscient que la réalisation d'une culture de paix dépend en dernier ressort de la volonté politique de tous les Nicaraguayens, le Gouvernement de réconciliation nationale examine le problème complexe qu'est la propriété dans l'optique du changement de politique. Il tente d'élaborer une définition de la propriété privée eu égard aux paramètres de conscience sociale et de bien commun. La solution des problèmes de chômage, de santé et d'emploi est vue comme relevant de la modernisation de l'État et d'une meilleure gouvernance. L'éradication de la corruption et la suprématie du droit et de la justice sont les conditions sine qua non de la réalisation d'un développement durable et de l'instauration d'une culture de paix au Nicaragua.

Le passage d'une culture de guerre à une culture de paix est un événement historique qui mérite d'être célébré avec la proclamation de l'an 2000 comme l'année internationale de la culture de paix. Le Nicaragua s'est porté avec joie coauteur du projet de

résolution et il espère que l'Assemblée du Millénaire sera comprise dans les activités de cette Année.

M. Rudensky (Fédération de Russie) dit que sa délégation se félicite du travail accompli au cours de l'année écoulée par le Groupe de travail sur l'informatique et en particulier par son Groupe d'étude. Ce travail a été renforcé par la participation de représentants de la technologie de l'information et des entreprises fournisseuses, ce qui a permis de tenir compte des conditions du marché pour les produits et les services d'information dans la formulation des recommandations et des décisions.

La délégation russe pense que la stratégie de gestion de l'information pour le système des Nations Unies devrait comprendre trois éléments de base : principes conceptuels concernant la fourniture d'information sur le système des Nations Unies; principes et mécanismes d'organisation et de coordination; modalités d'application de la stratégie. L'information devrait porter sur les principaux domaines d'activité du système des Nations Unies et les objectifs devraient être d'établir des sous-systèmes d'information fonctionnelle sur l'Internet à la place d'un assemblage hétéroclite de sites Web de différents organes et organismes. Les participants des sous-systèmes devraient être non seulement le système des Nations Unies lui-même, mais aussi les organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales et sociétés intéressés.

En ce qui concerne l'établissement de principes directeurs pour aider les gouvernements à résoudre le problème posé par l'an 2000, la délégation russe estime que le principe de base devrait être de tenir compte de l'interdépendance des systèmes informatiques nationaux et mondiaux dans divers secteurs de l'économie intégrés dans les structures mondiales de l'information. Il est important à cet égard que les gouvernements fassent une évaluation du problème, notamment dans le cadre de la fourniture, par la Banque mondiale, le PNUD et d'autres instances du système des Nations Unies, d'une assistance aux pays en développement et aux pays en transition économique comme le prévoit la résolution 52/233 de l'Assemblée générale.

M. Kitazawa (Japon) dit qu'il est de la plus haute importance pour les Nations Unies d'utiliser la technologie de l'information pour renforcer l'efficacité de l'Organisation, pour mieux faire connaître ses activités du public et pour multiplier les points de contact avec la société civile. Toutefois, l'exploitation de la technologie doit se faire de manière à éviter les chevauchements d'activités. Il faudrait commencer par définir clairement les

concepts et les objectifs. Les propositions tendant à créer de nouveaux postes au sein du Secrétariat pour servir de centres de coordination de l'information auraient des incidences budgétaires, même si le financement s'en fait par ponction sur les ressources existantes. C'est pourquoi le Conseil devrait étudier attentivement la question avant de prendre une décision.

M. Espinoza (Observateur du Pérou), associant sa délégation aux observations faites par l'Indonésie, espère qu'on envisagera d'étudier la question de la création de centres expérimentaux d'information électronique en Amérique latine dans le cadre d'une action visant à assurer un plus large accès à l'information dans cette région.

M. Merouane (Algérie) dit que sa délégation voudrait voir les services d'information électronique assurés par le Secrétariat étendus aux usagers d'autres langues afin de pouvoir bénéficier de systèmes comme Internet. Ayant coparrainé le projet de résolution concernant la proclamation d'une année internationale de la montagne, l'Algérie espère que cela contribuera à faire prendre davantage conscience de l'importance d'un développement durable des montagnes.

Mme von Roemer (Confédération internationale des syndicats libres (CISL)) dit que la CISL accueille avec satisfaction la recommandation du rapport du CAC (E/1998/21) demandant qu'il y ait davantage de consultations systématiques avec d'autres acteurs que les États dans l'établissement des rapports de fond et de coordination, en particulier en ce qui concerne le suivi des récentes conférences. Le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et le secteur des entreprises doit être contrebalancé par un renforcement de la coopération avec les syndicats. La population mondiale est faite en majorité de gens qui travaillent et il faut que leur voix soit entendue dans l'élaboration des politiques et des programmes. La Confédération a pris part à des séminaires sur le suivi de la Conférence de Copenhague et a été invitée à participer au lancement du nouveau *Rapport sur le développement humain*. Elle s'attache à contribuer aux travaux des institutions de Bretton Woods et autres institutions financières en en faisant valoir la dimension sociale.

La crise asiatique rend ces efforts d'autant plus urgents. La CISL a proposé la création d'un grand fonds international de reconstruction pour la restructuration financière et sociale de la base productive des entreprises d'Asie. Elle a proposé aussi la création d'une commission internationale pour analyser les causes de la crise et suggérer des réformes du système financier international, y

compris des institutions de Bretton Woods. Elle fait valoir qu'il ne faut pas qu'en un temps de crise comme celui que connaît l'Asie les États reviennent au protectionnisme.

Les propositions de la Confédération sur les normes de base applicables au travail et au commerce visent à prévenir les atteintes aux droits de l'individu dans le travail et à renforcer ainsi le système mondial du commerce. La CISL se félicite de l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux dans le travail et elle espère que le suivi en sera efficace. C'est là une question à ne pas perdre de vue si l'on veut voir progresser la nouvelle série de négociations commerciales.

La CISL sera heureuse de coopérer plus étroitement avec le Conseil pour dissiper un certain nombre de malentendus sur les normes fondamentales qui régissent le travail et d'avoir avec lui des échanges de vues concernant l'emploi vu sous l'angle de la qualité et de la quantité. Il lui sera agréable de poursuivre le dialogue sur ces questions et sur l'établissement éventuel d'un dispositif d'interface entre les Nations Unies et les partenaires sociaux.

La séance est levée à 13 heures.